

L'influence culturelle du système comptable financier sur le contexte organisationnel des entreprises algériennes après trois ans d'application

DJAFRI Omar

omar djafri@hotmail.fr

TALEB Mohammed Amine

amine.taleb13@yahoo.fr

Résumé : L'étude menée dans cet article a pour but d'accentuer l'impact de la nouvelle culture comptable sur le contexte organisationnel des entreprises algériennes lors de l'application du Système Comptable Financier qui n'est plus nouveau après 3 ans.

A cet égard, la profession comptable est appelée à conduire l'application de ce système, à des conditions favorables, qui peuvent donner une image fidèle de la situation financière des entreprises.

Dans ce contexte, le questionnaire contenu dans cet article fait référence à un ensemble de problèmes rencontrés lors de la mise en place du Système Comptable Financier en Algérie.

Mots clés: La culture comptable, la culture organisationnelle, S.C.F, l'entreprise et les normes comptable

الخلاصة : تهدف الدراسة في هذا المقال إلى إبراز مدى تأثير الثقافة المحاسبية الجديدة على البيئة التنظيمية للمؤسسات الجزائرية. وهذا جراء تطبيقها للنظام المحاسبي المالي الذي لم يعد جديدا بعد مرور ثلاث سنوات.

وعلى هذا الصدد، ينبغي على مهنة المحاسبة أن تلخّذ بناصية هذا التطبيق إلى أحسن الظروف والتي يمكن من خلالها تقديم الصورة الأمثل للوضع المالي للمؤسسات.

في هذا السياق، يحتوي الاستبيان الذي تمت إضافته في هذا المقال على مجموعة من المشاكل التي تواجهها المؤسسات منذ تخليها على المخطط المحاسبي القديم.

الكلمات المفتاحية : الثقافة المحاسبية، الثقافة التنظيمية، النظام المحاسبي المالي، المؤسسة و معايير المحاسبة.

Introduction:

Dans le cadre de la globalisation financière, le normalisateur comptable international a décidé d'unifier les langages comptables de l'ensemble des pays du monde, afin de faciliter la compréhension de l'information financière aux différents utilisateurs des états financiers (actionnaires, investisseurs, etc.).

L'Algérie n'est pas en reste, puisqu'elle fait partie de cet ensemble économique, c'est pour cette raison que le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a décidé d'adopter un nouveau référentiel comptable, se rapprochant plus des pratiques internationales, que son prédécesseur, le Plan Comptable National.

Ce nouveau référentiel comptable a pour acronyme SCF, « Système Comptable Financier », et il est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ainsi, avec l'ouverture de l'économie nationale, le passage vers un nouveau référentiel comptable répondant aux normes internationales (IAS/IFRS) est un facteur favorisant, permettant d'affronter la mondialisation et de communiquer plus aisément l'information économique avec le monde.

Le contexte est par conséquent important, car de nos jours, la concurrence économique est de plus en plus ardue et le premier concerné par cette compétition accélérée est l'entreprise algérienne, qui est confrontée à l'impératif de comparabilité financière avec n'importe quelle autre entité étrangère.

Les théoriciens et les praticiens comptables dans le monde insistent sur l'incidence du passage d'un système comptable à un autre, qui, selon eux, provoque un changement dans les réflexes de l'homme pour faire face à de nouvelles situations.

Ce qui nous intéresse dans ce travail, ce sont les influences culturelles liées à l'application du nouveau référentiel comptable SCF, influences qui peuvent avoir des répercussions profondes dans de multiples domaines de nos entités.

Avant d'analyser ces impacts culturels sur l'organisation des entreprises, nous tenterons de faire un état des lieux de la mise en œuvre du SCF après deux ans d'application, à travers une enquête que nous avons réalisé auprès des professionnels comptables.

Cadre institutionnel et enjeux du Système Comptable Financier :

Cadre institutionnel :

Afin d'intégrer le jargon comptable international et de se hisser au niveau des référentiels IFRS, le normalisateur algérien a exprimé sa volonté de réformer le Plan Comptable National (PCN), qui répondait à des besoins spécifiques d'une économie socialiste. Ces réformes ont donné lieu au Système Comptable Financier (SCF), ce dernier s'inspire résolument des normes internationales et permet d'offrir une information financière de qualité à la hauteur des exigences des utilisateurs.

Ce nouveau référentiel est la confirmation de l'évolution du droit comptable en Algérie, à travers l'existence de plusieurs textes qui sont :

- ❖ La loi n° 07-11 du 25 Novembre 2007 portant Système Comptable Financier, qui a apporté : *des définitions, un champ d'application, un cadre conceptuel, des principes comptables, des normes comptables, une organisation de la comptabilité, des états financiers, De la consolidation et des comptes combinés, Des changements d'estimations et de méthodes comptables et des dispositions finales sur la date d'entrée en vigueur du SCF ;*
- ❖ Le décret exécutif n° 08-156 du 26 Mai 2008 fixant les modalités d'application des dispositions de la loi n° 07-11 ;
- ❖ Le décret exécutif n° 09-110 du 7 Avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques ;
- ❖ L'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ;
- ❖ L'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les seuils de chiffres d'affaires, d'effectifs et l'activité applicable aux petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée ;
- ❖ L'ordonnance n° 08-02 du 27 Juillet 2008 portant loi de finance complémentaire pour 2008, notamment son article 62 ;
- ❖ Instruction n°2 du 29 Octobre 2009 portant première application du Système Comptable Financier 2010 fixant modalités et procédures à mettre en œuvre pour le passage du PCN au SCF ;
- ❖ Les Notes Méthodologiques de première application du Système Comptable Financier et de l'instruction ministérielle n°2, du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Enjeux du nouveau référentiel comptable :

Quand on dit Système Comptable Financier, il vient à notre esprit, une nouvelle culture comptable et financière. Ce nouveau référentiel comptable, compatible et inspiré des normes comptables internationales (IAS/IFRS) a introduit des nouveautés très importantes pour :

a) La profession comptable :

Avec l'application du SCF, la profession comptable est :

- ❖ Valorisée, car on ne parle plus de comptable, mais de préparateur des états financiers, ce changement d'appellation signifie que le professionnel comptable, doit préparer un produit informatif qui va de fait, satisfaire le besoin des utilisateurs en matière d'informations financières, alors que le comptable n'était qu'un simple technicien, chargé de reporter fidèlement les écritures comptable ;
- ❖ Standardisée, ce qui permet à ce professionnel de tenir un langage universel, à travers des états financiers qui peuvent être exploités à l'échelle internationale.

b) Les entreprises Algériennes :

L'application de ce nouveau référentiel porte beaucoup d'avantages le fait qu'il :

- ❖ Soit un outil de contrôle pour les propriétaires de l'entreprise sur les personnes mandatées (les dirigeants), surtout, en ce qui concerne la gestion des ressources financière ainsi que la performance et la rentabilité de leurs fonds investis ;
- ❖ Apporte plus de transparence, de fidélité et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'il véhicule, ce qui va renforcer la crédibilité des entreprises envers les tiers ;
- ❖ Offre une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne, leur système d'information et revoir la qualité de leur communication avec les parties prenantes de l'information financière ;
- ❖ Permette aux entreprises d'évaluer le coût de basculement aux normes IAS/IFRS et créer donc, un vaste chantier de formation des professionnels du métier de la comptabilité.

Enfin, la complexité du référentiel et son caractère évolutif donneront naissance à de nouveaux métiers et responsabilités et demande plus de professionnalisme en matière de comptabilité.

Processus de mise en place du référentiel SCF :

Malgré son entrée en vigueur le *01 Janvier 2010*, le SCF peine toujours à être appliqué par nos entreprises, ces dernières trouvent encore beaucoup de difficultés pour passer d'une comptabilité destinée à l'administration fiscale à une comptabilité financière destinée à un monde d'acteurs plus large qui est basé sur l'aspect tant économique que juridique des entités. C'est pour cela que l'utilité de rappeler nos entités sur les différentes étapes de la mise en œuvre du nouveau référentiel comptable est toujours d'actualité.

Afin de mettre en place le SCF, les entreprises algériennes doivent suivre les exigences suivantes :

1. Mener une démarche organisationnelle :

Les entités algériennes peuvent encore espérer un jour, parler et utiliser le même langage comptable pratiqué dans le monde, cela passe par une anticipation du passage et par une application des dispositions organisationnelles suivantes :

- Un diagnostic de la situation actuelle : afin d'apercevoir une autre plus favorable ;
- Une stratégie de passage : afin d'avoir une vision sur le long terme pour la bonne mise en œuvre du « Système Comptable Financier » ;
- Une équipe projet : afin de moderniser la pratique organisationnelle de l'entreprise et impliquer toutes ses parties dans la mise en place de ce système ;
- Un accompagnement externe de qualité : afin de faciliter la transition et assurer la qualité de la présentation des états financiers ;
- Une formation adaptée à l'entreprise : afin de se pencher essentiellement sur les besoins adéquats par rapport aux attentes spécifiques ;

- Des compétences humaines : afin d'arriver à la maîtrise des supports informatiques aidant à simplifier les tâches dictées par ce nouveau référentiel ;
- Une remise en cause du contrôle interne : afin d'identifier les nouvelles procédures à mettre en place, dans le cadre de l'incorporation des nouvelles méthodes d'évaluation et de comptabilisation, préconisés par la nouvelle pratique comptable ;
- Une détermination du coût de la bascule : afin de mesurer la transition à ce Système Comptable Financier.

2. L'exécution des travaux du passage au SCF :

Le Système Comptable Financier a apporté avec lui une nouvelle philosophie, qui est différente de la mécanique comptable pratiquée dans le Plan Comptable National. L'élaboration des états financiers dans le nouveau référentiel comptable sera basée sur des fondements beaucoup plus complexes que les règles suivies dans le PCN.

À partir de ce principe, la culture comptable des préparateurs des états financiers doit être élevée, pour prétendre exécuter les différents travaux du passage au SCF, en suivant diverses méthodes d'évaluation et de comptabilisation.

Lors d'une étude menée par nos soins effectuée dans le deuxième semestre de l'année 2011, ayant pour thème « les exigences du passage au SCF dans les entreprises algériennes », nous avons pris attache avec vingt (20) professionnels comptables (principalement des commissaires aux comptes), afin de connaître leurs différents rôles durant le passage ainsi que l'état actuel de la mise en œuvre du SCF.

Lorsque nous leur avons posé la question sur les travaux de passage à réaliser, les professionnels comptables ont été unanimes : la difficulté réside principalement sur les différents retraitements à effectuer, surtout ceux qui concernent les immobilisations corporelles où il y a plusieurs méthodes d'évaluation et de comptabilisation à utiliser ; la majorité des entités ont retraité quelques unes de leurs rubriques (généralement celles qui sont faciles à analyser), les retraitements ont porté particulièrement sur :

- ✓ les immobilisations incorporelles (frais préliminaires) ;
- ✓ Les charges et produits hors exploitation ;
- ✓ Les avantages au personnel ;
- ✓ Quelques immobilisations corporelles.

L'influence de la nouvelle culture comptable sur l'organisation des entreprises algériennes :

Les impacts du passage au nouveau système comptable sont structurants et peuvent amener les entreprises à revoir leur organisation fonctionnelle, opérationnelle et même informatique, ce qui provoque un changement dans les réflexes de l'homme pour faire face à de nouvelles situations.

Dès lors, il y a lieu de s'intéresser aux influences culturelles liées au passage à ce nouveau référentiel comptable qui a des répercussions profondes dans de multiples domaines, comme les systèmes d'information, la communication interne et externe, la formation comptable et financière initiale ou continue, ou encore l'activité des trésoriers d'entreprise.

Dans la PME par exemple, le principal stakeholder est le plus souvent le dirigeant-proprétaire. Le dirigeant s'implique dans tous les aspects de la gestion dont il ne possède pas beaucoup d'enseignements scientifiques, surtout ceux qui sont liés aux problèmes comptables et financiers, cela procurera un effet sur la gestion de l'entreprise, la personnalisation de la PME et aussi, des implications dans son système d'information.

1. Les fonctions à faire évoluer au sein des entités algériennes :

Le passage au SCF est une opportunité de repenser les rôles de certains acteurs et procéder à la mise en place de certains processus. Ce qui attend nos entreprises, en premier lieu, c'est d'avoir une culture comptable et financière et ce, pour qu'elles puissent;

a) Redéfinir les rôles et les responsabilités :

A différents niveaux de l'entreprise, s'il existe des opérationnels, ces derniers verront leur implication renforcée dans le processus de production et de fiabilisation des données financières. A titre indicatif :

❖ Les responsables de projets d'investissements, les responsables de production, de la maintenance et de la logistique seront d'avantage sollicités dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par composants des immobilisations, de la durée d'utilité des actifs, et du suivi des indicateurs de perte de valeur affectant les actifs ;

❖ Les responsables des services de recherche et développement devront établir un suivi précis des projets dont ils ont la charge en fonction de critères permettant leur qualification comptable et de transmettre l'information aux financiers.

❖ Les trésoriers auront un rôle déterminant dans les choix, la mise en œuvre et la documentation des opérations de couverture.

❖ Les commerciaux seront impliqués dans la détermination de la valeur nette de réalisation des produits en stock qui est la base de calcul des éventuelles provisions pour dépréciation.

En outre, les entreprises pourront être amenées à revoir la pertinence de certains axes d'analyse de la rentabilité ou la prise en compte de certains facteurs stratégiques de risque.

b) Renforcer le rôle du contrôle de gestion dans l'élaboration des états financiers :

A plusieurs égards, l'application du SCF tend à revaloriser le rôle du contrôle de gestion dans l'élaboration des états financiers et conforte le besoin d'harmoniser ses données avec celles du reporting comptable. L'intervention de cette fonction peut être renforcée :

❖ En cas de présentation d'un compte de résultat par fonction ;

❖ Dans le processus d'affectation des produits, charges, actifs, et passifs opérationnels aux différents segments d'activité ;

❖ Dans la détermination et le suivi des Unités Génératrices de Trésorerie ;

❖ Dans le processus d'élaboration des flux de trésorerie prévisionnels pour la mise en œuvre des tests de dépréciation d'actifs ;

❖ Dans le suivi d'indicateurs de perte de valeur.

c) Revaloriser la fonction comptable :

Les métiers liés à la fonction comptable sont particulièrement affectés par l'intégration du SCF. Ces fonctions se trouvent naturellement revalorisées par la complexité et la diversité des sujets à traiter. Ainsi, au-delà de la connaissance de la nouvelle philosophie de ce nouveau référentiel qui s'inspire des normes comptables internationales, les comptables d'aujourd'hui doivent disposer de compétences minimales dans un certain nombre de domaines clés leur donnant les bons réflexes pour élaborer une information financière plus fiable et pertinente selon les nouvelles règles.

Cela suppose notamment des connaissances dans les domaines suivants:

❖ **Le domaine économique et juridique :**

Les professionnels comptables doivent procéder à l'analyse des contrats et des opérations (compréhension de la substance des opérations, identification des éléments susceptibles d'entraîner un traitement comptable particulier).

❖ **Le domaine financier :**

Il faut comprendre et analyser les rapports des actuaires, des experts en évaluation, et maîtriser les concepts, pour permettre de suivre la réalisation des tests de dépréciation, de comptabiliser les regroupements d'entreprises en juste valeur, de mettre à jour les provisions pour passif,...

❖ **Le domaine linguistique :**

Pour accéder à l'information en temps réel et à sa source, la maîtrise de la langue anglaise est incontournable.

De ce fait, les comptables doivent s'appuyer sur un réseau d'acteurs internes et externes qui leur fournissent les informations nécessaires à la production des états financiers.

Ces constats doivent conduire nos entreprises à mettre en place les programmes des formations nécessaires et, le cas échéant, renforcer l'organisation et la qualification des acteurs en place.

2. L'impact actuel du SCF sur les entreprises:

Dans le cadre de notre enquête¹, nous avons interrogé les professionnels comptables sur la question de la situation actuelle de l'application du SCF, ils ont répondu : Dans la majorité des cas, l'application du nouveau référentiel comptable a été timide et limitée à un simple changement de nomenclature des comptes, avec quelques retraitements préconisés par le SCF, la plus grande partie du travail a été faite par le logiciel acquis par l'entreprise.

Ces mêmes praticiens de la comptabilité ont constaté le manque d'implication des dirigeants, qui, selon les textes régissant le SCF, doivent avoir plus de responsabilité dans l'élaboration des états financiers. La réalité est autrement, puisque la majorité des dirigeants de nos entreprises ne connaissent pas leur rôle qui réside dans une culture comptable apportée par le SCF.

Les professionnels comptables ont notamment évoqué les points suivants :

- ❖ La publication tardive des notes d'application, notamment, l'instruction n° 2 et les notes méthodologiques.
- ❖ Nos entités trouvent énormément de difficultés à cause d'une absence d'appel à un accompagnateur, formation du personnel, adaptation des logiciels de comptabilité selon SCF, etc.
- ❖ Un retard important en matière de préparation au passage, qui a un effet jusqu'à nos jours.
- ❖ Manque de création de structures spécifiques ou bien de comités techniques chargés de la mise en place du SCF.
- ❖ Le niveau des apprenants au sein des entreprises est très hétérogène à cause de l'existence d'un écart de niveau, ce qui rend les formations difficiles à réaliser.
- ❖ Le problème n'est pas seulement d'ordre comptable, il fallait aussi préparer et sensibiliser les autres structures telles que les ressources humaines, les moyens généraux, etc.

¹ Questionnaire réalisé à la fin du 2^{ème} semestre de l'année 2011 « Après la période des dépôts des états financier de l'exercice 2010, à travers une seule question destinée à une dizaine de commissaires aux comptes exerçant à l'ouest de l'Algérie, la question a été envoyée via e-mails.

- ❖ Le délai de la mise en application par rapport à la date de promulgation est court, la raison pour laquelle les professionnels n'ont pas eu de temps pour se former et se documenter.
- ❖ La mise en œuvre du SCF est en avance dans les grandes entités par rapport aux PME à cause des préparatifs en formation du personnel et de l'intervention des spécialistes externes, qui est coûteuse.
- ❖ Les entreprises n'ont pas cru à l'application du SCF en 2010, vu que des orientations opérationnelles n'ont pas été données par le CNC, beaucoup d'entreprises ont continué à boucler les comptes selon l'ancien système.

Tout cela prouve que nos professionnels comptables ne sont pas encore arrivés à se retrouver avec cette nouvelle philosophie comptable et financière, ils doivent s'adapter avec un changement d'état d'esprit et de comportements car ils n'ont plus le choix, au risque de se revoir disqualifiée durablement.

Conclusion:

Les travaux des théoriciens insistent sur le fait que la comptabilité ne doit pas être considérée comme une simple technique, mais comme un ensemble de mécanismes qui résultent de choix humains.

Si certains praticiens ou courants théoriques soulignent le rôle de la culture comme vecteur d'intégration des individus et réfléchissent aux moyens de stabiliser les valeurs et pratiques des entreprises, d'autres considèrent qu'elle est un vecteur essentiel des processus de changement. Une réflexion est ainsi engagée sur le rôle de la culture comme facteur de cohésion intra-organisationnelle et comme rouage des apprentissages individuels et collectifs².

Le passage à ce nouveau référentiel comptable a engendré de réels bouleversements dans de multiples domaines, prenant comme exemple :

- les systèmes d'information,
- la communication interne et externe,
- la formation comptable et financière,
- l'activité des trésoriers d'entreprise.

Pour cela, nos entreprises et professionnels comptables doivent ensemble réfléchir en IFRS. En ce qui concerne notre pays, l'application du SCF constitue une révolution dans sa culture comptable et suscite, peut-être plus qu'ailleurs, un énorme travail à mettre en œuvre.

Bibliographie :

- Ali Tazdait, « Maîtrise du système comptable financier, Edition ACG », Alger 2009.
- Besma Chouchane , « Pertinence des normes comptables IAS/ IFRS au contexte culturel tunisien », La Revue des Sciences de Gestion, 2010/5 n°245-246, p. 129-140.
- Chalayer Rouchon Sylvie et al, « L'influence des facteurs organisationnels et stratégiques sur l'appropriation des outils comptables et financiers », Management & Avenir, 2006/3 n° 9, p. 127-140. DOI : 10.3917/mav.009.0127.
- Doupnik T.S et Salter S.B. External Environment, Culture and Accounting Practice: A Preliminary test of A General Model of International Accounting Development. The International Journal of Accounting, 1995, vol. 30, n° 3, pp. 189-20.

² Godélier Éric, « La culture d'entreprise » Source de pérennité ou source d'inertie ? , Revue française de gestion, 2009/2 n° 192, p. 95.

Emmanuel Paret, « Metriser l'essentiel des IFRS », option Finance, supplément du numéro 789, Paris, juin 2004. Pp 97-120.

Éric Dumalanède, *Comptabilité Générale, conforme au SCF et aux Normes IAS/IFRS*, Editions BERTI, Alger, 2009.

Éric Godelier, « La culture d'entreprise » Source de pérennité ou source d'inertie ? , *Revue française de gestion*, 2009/2 n° 192, p. 95-111. DOI : 10.3917/rfg.192.0095.

Girard Diane, « Culture organisationnelle, contexte d'affaires et prise de décision éthique », *Gestion*, 2007/1 Vol. 32, p. 101-111. DOI : 10.3917/riges.321.0101.

Joëlle Lambert, « Les tableaux de bord RH », Editions d'organisation, Paris 2007.

Méot Thierry, « Derrière chaque norme se cache un dessein », *Ecologie & politique*, 2007/1 N°34, p. 119-128. DOI : 10.3917/ecopo.034.0119.

Ngongang Dagobert, « Analyse des facteurs déterminants du système d'information comptable et des pratiques comptables des PME tchadiennes », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2007/2 n°224-225, p. 49-57.

Ouarda DIB, « Revue de l'Algerian Petroleum Institute », volume 03, n°2, juillet 2009.

Robert OBERT, « Pratique des normes ifrs », Dunod, 3ème Edition, Paris 2006.

Textes législatifs et réglementaires :

- Arrêté du 26 juillet 2008, paru au JO n° 19 du 25 Mars 2009.
- Conseil National de la Comptabilité, Juillet 2006, « projet de système comptable financier ».
- Décret exécutif n° 08-156, JO n° 27 du 26 Mai 2008.
- Décret exécutif n° 09-110 du 7 avril 2009.
- Instruction ministérielle n° 2 du 29 octobre 2009.
- Loi de finance complémentaires 2009.
- Loi de finance 2009.
- Loi de finance 2010.
- L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National.
- Loi n° 07-11, paru au JO n° 74 du 25 Novembre 2007.